

Déclaration intersyndicale

Chefs d'établissement du 1^{er} degré

Nos 3 organisations syndicales ont pris connaissance du projet sur la situation des chefs d'établissement, projet qu'elles n'ont pu discuter et négocier. Ce qui pose un problème légal sur lequel nous ne nous appesantirons pas ici mais que nous avons bien l'intention de reprendre par ailleurs.

Elles saluent la volonté d'adopter rapidement un statut commun mettant fin aux disparités existant entre le 1^{er} et le 2nd degrés, notamment sur la rémunération et la formation. Elles considèrent que la tâche, les prérogatives et les responsabilités sont les mêmes. Rien dans leur pratique professionnelle ne saurait justifier une quelconque différence de traitement.

En revanche, nous regrettons le délai de 5 ans prévu pour parvenir à l'égalité salariale. Nous craignons que le temps ne soit pas un allié. Il s'agit là d'un recul que nous ne comprenons pas et qui ne repose sur rien de tangible autre que la situation financière des établissements pris isolément. De nombreux établissements ont largement les moyens de rétribuer leur chef d'établissement correctement et le font déjà.

Une fois de plus, ce sont les petits qui font les frais d'une orthodoxie financière qui considère chaque établissement comme une structure repliée sur elle-même.

En conséquence, la Fep-CFDT, le Snec-CFTC et le Spelc :

- Ne voteront pas contre le texte en ce sens qu'il prévoit l'unification des statuts des chefs d'établissement, allant donc vers plus de justice
- Ne voteront pas pour ce texte dans la mesure où l'équité salariale est prévue à beaucoup trop long terme et parce qu'elles n'ont pas été invitées à participer à la négociation
- Vous l'avez déjà compris, elles vont s'abstenir.

Merci pour votre attention.